

CESSION DE PARTS SOCIALES



Entre les soussignés :

La société **ORCOM**, Société anonyme au capital de 5 000 000 euros, ayant son siège social 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 314 910 225, représentée par Monsieur Michel MARTIN, en qualité de Président Directeur Général,

ci-après dénommée "le cédant",
d'une part,

Monsieur Thibaut CLOSSET, né le 12 juillet 1973 à CLERMONT FERRAND (63), de nationalité française, demeurant 22, Rue Paul Doumer à ST JEAN DE LA RUEILLE (45140),

ci-après dénommé "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

La société ORCOM, cédante, déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- que la société ORCOM SCC n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Monsieur Thibaut CLOSSET, cessionnaire, déclare :

- qu'il est marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Cécile FAYARD,
- que le prix d'acquisition des parts sociales sera payé au moyen de deniers communs, ainsi qu'il sera dit ci-après,

Madame Cécile FAYARD, conjointe commune en biens, dûment avertie, a déclaré donner son consentement aux présentes tel qu'indiqué dans l'attestation ci-jointe.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à Orléans du 1^{er} octobre 1981, il existe une société dénommée ORCOM SCC, au capital de 423 000 euros, divisé en 9 637 parts, entièrement libérées, dont le siège est fixé 2, avenue de Paris à ORLEANS (45000), et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 323 479 741. La société ORCOM SCC a pour objet principal l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède 8 681 parts sociales en pleine propriété, soit :

- 8 269 parts sociales, numérotées de 1 à 8 269, qui lui ont été attribuées en conséquence de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée décidée en date du 22 avril 2002,

- 460 parts sociales, numérotées de 8 999 à 9 410, qui lui ont été attribuées en conséquence de la scission de la société ORCOM ET ASSOCIES L.C. en date du 31 décembre 2004.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, la société ORCOM cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Thibaut CLOSSET qui accepte, 96 parts sociales de 43,89 euros numérotées de 9 315 à 9 410 sur les 8 681 parts en pleine propriété lui appartenant dans la Société.

Monsieur Thibaut CLOSSET devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

1 / 

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES (23 367,36 euros), soit DEUX CENT QUARANTE TROIS EUROS ET QUARANTE ET UN CENTIMES (243,41 euros) par part sociale, que Monsieur Thibaut CLOSSET a payé à l'instant même à la société ORCOM, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et a déclaré agréer Monsieur Thibaut CLOSSET, cessionnaire, en qualité de nouvel associé.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société ORCOM SCC est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

$23\,367,36 \text{ euros} - (23\,000 \text{ euros} \times 96 / 9637) = 23\,138,24 \text{ euros}$

FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à ORLEANS

Le 14 juin 2011

En six originaux

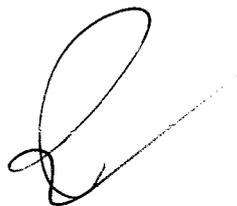
La société ORCOM
Monsieur Michel MARTIN



Monsieur Thibaut CLOSSET



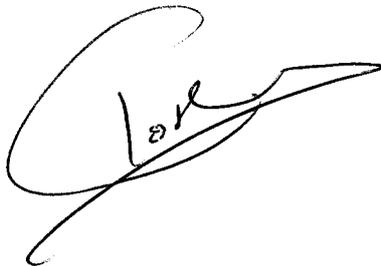
Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ORLEANS EST
Le 11/07/2011 Bordereau n°2011/1 368 Case n°20 Ext 4969
Enregistrement : 694 € Pénalités :
Total liquidé : six cent quatre-vingt-quatorze euros
Montant reçu : six cent quatre-vingt-quatorze euros
L'Agente



Je soussignée Cécile FAYARD, conjointe commune en biens de Monsieur Thibaut CLOSSET, après avoir pris connaissance du projet d'acquisition par Monsieur Thibaut CLOSSET de 96 parts sociales composant le capital de la société ORCOM SCC, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 2 Avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans, et ceci pour une valeur de 23 367,36 euros, déclare donner mon consentement à ladite acquisition et renoncer à la qualité d'associé de la société ORCOM SCC pour lesdites parts sociales.

Fait à Orléans

Le 7/6/2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cécile Fayard', written in a cursive style with a large loop at the top.